



**N°17**  
**26/06/2018**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Philippe PENICHO

**FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

Suppléance : **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

#### Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

#### Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000

LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle**

**autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé**

**du végétal Nouvelle-Aquitaine**

**Grandes cultures N°X**

**du JJ/MM/2018 »**



## Edition Limousin

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stades phénologiques** : de « 5 feuilles » (BBCH 15) à « + de 9 feuilles » (BBCH 19).
- **Limaces** : risque nul pour les parcelles qui ont dépassé le stade 6 feuilles.
- **Corvidés** : les corbeaux suivent les rangs et peuvent détruire un grand nombre de graines, ce qui peut amener à un re-semis.
- **Taupins** : risque moyen où les maïs seraient peu poussants.
- **Cicadelles** : seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences sur le rendement sont nulles.
- **Ambrosie**
- **Datura**
- **Limiter les adventices** : quelques règles de bon sens

# Maïs

## • Stades phénologiques et observations du réseau

Aujourd'hui le réseau compte 14 parcelles : 1 en Dordogne, 2 en Corrèze, 4 en Creuse et 7 en Haute-Vienne.

Cette semaine, **9 parcelles du réseau ont été observées** :

- 22% sont au stade « 5-6 feuilles » (BBCH 15-16)
- 22% sont au stade « 7 feuilles » (BBCH 17)
- 56% sont au stade « 9 et + de 9 feuilles » (BBCH 19)

Commune	Date de semis	Variété	% de plantes touchées				individus / Plante	
			Stade	Taupins	Corbeaux	Limaces	Cicadelles	Pucerons
23-Evaux	27/04/2018			Parcelle non observée				
23-Peyrat La Nonière	27/04/2018		11 feuilles				présence	1 à 10
87-Coussac Bonneval	29/04/2018	Es Inventiv		Parcelle non observée				
87-Panzol	02/05/2018	Es Albatros	7 feuilles					
23-Saint Maurice La Souterraine	05/05/2018	CS Stromboli	+ de 9 feuilles					
87-Feytiat	07/05/2018	Astéroïde	7 feuilles	0%	0%			
87-Janailhac	08/05/2018	Kinetics	10 feuilles				présence	
87-Flavignac	10/05/2018		11 feuilles				présence	
87-Mézière /Issoire	17/05/2018		+ de 9 feuilles					1 à 10
24-Jumilhac Le Grand	18/05/2018	Po725		Parcelle non observée				
19-Ligniac	18/05/2018	LG 30211		Parcelle non observée				
19-Hautefage	21/05/2018			Parcelle non observée				
23-Marsac	25/05/2018	Treilli CS	6 feuilles			5%	présence	
87-Saint Laurent/Gorre	04/06/2018		5 feuilles				présence	

## • Limaces

**Observations du réseau** : sur la parcelle de Marsac, on constate des dégâts, 5% des pieds présentent des symptômes d'attaques de limaces.

**Période de risque** : de la levée (BBCH 09) à 5/6 feuilles (BBCH 16).

**Seuil indicatif de risque** : de 5 à 10 limaces par m<sup>2</sup> (piégeage bâche).

### **Evaluation du risque – limaces**

Risque nul pour les parcelles qui ont dépassé le stade 6 feuilles.

## • Corvidés

**Observations du réseau** : pas de dégât observé.

**Période de risque** : du stade semis (BBCH01) au stade 3-4 feuilles (BBCH14).

**Symptômes** : trou en cône dans le sol en lieu et place de la semence ou de la plantule. Disparition des graines avant la levée, semence déterrée. Plantules de 2 à 4 feuilles sectionnées ou arrachées.

### **Situation à risque** :

Parcelle en bas-fonds, avec des arbres en bordure. Les semis superficiels sont aussi plus attaqués.

### **Méthodes de lutt** :

Passages fréquents sur les parcelles.

Réguler les populations de corvidés à l'aide de cages.

Effarouchement avec canon ou épouvantail, mais son efficacité est de courte durée.

Répulsif en mélange à la semence ou en application au sol.

### **Evaluation du risque – corvidés**

Les corbeaux suivent les rangs et peuvent détruire un grand nombre de graines, ce qui peut amener à un re-semis.

### • **Taupin**

**Observation du réseau** : en fonction des choix de protection au semis, des dégâts peuvent être visibles.

Sur la parcelle de Peyrat La Nonière, on nous signale des dégâts, 20% de pieds touchés.

Néanmoins, la majorité des parcelles du réseau disposent d'une protection de semence.

**Période de risque** : de la germination au stade 8 à 10 feuilles.

### **Symptômes** :

- Attaque sur graines conduisant à des problèmes de levée,
- Dessèchement du cornet et des feuilles les plus jeunes,
- Flétrissement des plantules (2-3 feuilles) en cas d'attaque précoce,
- Disparition des plantes à partir de 3 feuilles jusqu'à 7 feuilles.

### **Situations les plus propice aux attaques de taupins**

- Sol riche en matière organique,
- Prairies longue durée fournissant une nourriture constante et une humidité du sol,
- Semis profond,
- Semis précoce,
- Humidité après le semis,
- Mulch en dégradation à la surface du sol.

### **Evaluation du risque - taupins**

Risque moyen où les maïs seraient peu poussants.

### • **Cicadelles**

### **Observation du réseau** :

On note la présence de cicadelles sur les feuilles basses sur toutes les parcelles observées excepté Feytiat, Panazol et Saint Maurice La Souterraine.

**Symptômes** : dès 5-6 feuilles, on observe des ponctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes, leur présence à ce stade est normale.

### **Evaluation du risque – cicadelles**

Seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences sur le rendement sont nulles.

### • **Pucerons**

### **Observation du réseau** :

Des pucerons sont observés sur les parcelles de Mézière/ Issoire et Peyrat La Nonière, mais leur présence est globalement de faible intensité.

## Seuils indicatifs de risque :

Ravageurs	Stade sensible	Seuil de nuisibilité
Pucerons <i>Metopolophium</i>	3 à 10 feuilles	5 puc./plante avant 3-4 feuilles
		10 puc./plante entre 3 et 6 feuilles
		20 à 50 puc./plante entre 6 et 8 feuilles
		100 puc./plante après 8-10 feuilles
Pucerons <i>Sitobion</i>	3 à 10 feuilles début juillet - début août	500 puc. / plante (avec présence d'ailés)
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	début juillet - début août	Si population de pucerons en développement avec plus de 5% des panicules porteuses de colonies



Puceron Metopolophium

### Evaluation du risque – pucerons

Il faut être vigilant pour le *Metopolophium* :

- A partir de 20 à 50 individus / plante, au stade 6 à 8 feuilles ;
- A partir de 100 individus / plante, au stade 8 à 10 feuilles

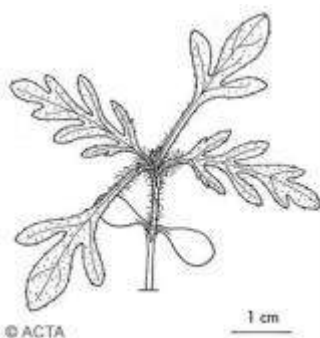
📖 Consultez la fiche « [pucerons](#) » du Guide de l'Observateur maïs

### • Ambroisie

**L'ambroisie à feuille d'armoise, plante dont le pollen est très allergisant, se développe en Limousin.** (vous êtes invités à signaler les foyers observés sur les sites <https://www.signalement-adventices.fr/> plateforme développée dans le cadre d'ECOPHYTO pour le BSV et <http://www.signalement-ambroisie.fr/> plateforme développée par le Ministère en charge de la santé).

Inféodée aux zones de remblais, elle peut également s'introduire dans les cultures par le biais des semences ou des engins de travaux agricoles. Elle se dissémine ensuite par les graines.

**Si vous êtes proches d'un site touché ou si vous étiez concerné l'an passé, surveillez vos parcelles.** Voici des illustrations de la plante au stade plantule pour vous aider à mieux la repérer en cette saison



### Risques pour la population :

Un fort pouvoir allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles occasionnant une rhinite allergique, conjonctivite, symptômes respiratoires, urticaire ou eczéma pendant la période de floraison (août-septembre).

Lutter en amont contre l'ambroisie, en priorité avant la floraison fin juillet.

Il convient de mener une lutte avant la floraison car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, et ce dès leur détection. Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de routes, zones de chantier...).

La destruction peut se faire préférentiellement par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, par le déchaumage de parcelles de céréales envahies ou d'autres techniques culturales appropriées.

## • **Datura stramoine**

**Caractéristiques** : espèce annuelle, famille des solanacées, odeur caractéristique, nitrophile, graines viables durant de nombreuses années, fruits épineux (40 à 60 graines) et plusieurs fruits par pieds, époque de levée printemps été. Il est très important de mettre en place une stratégie de lutte dès que cette adventice est repérée. L'arrachage manuel avant la formation des graines peut s'avérer suffisant à condition d'évacuer les plants hors de la parcelle. En cas de forte infestation, le faux semis, le semis tardif et la rotation devront à minima faire partie de la stratégie globale de lutte.

Vous trouverez d'autres informations utiles sur cette plante invasive qui présente une forte toxicité alimentaire pour les animaux d'élevage sur le site : <http://www.infloweb.fr/datura-stramoine>

Comme pour l'Ambroisie, vous êtes invités à signaler les foyers observés sur le site <https://www.signalement-adventices.fr/> plateforme développée dans le cadre d'ECOPHYTO pour le BSV.



### **Limiter les adventices : quelques règles de bon sens.**

Les récoltes Céréales et Colza vont commencer.

Pour **limiter la dissémination de graines d'adventices dans vos cultures**, voici des mesures prophylactiques à appliquer :

- Cela commence par un **nettoyage des moissonneuses** : la moissonneuse-batteuse est un vecteur important de dissémination des graines d'adventices car elle les disperse d'une parcelle à l'autre au moment des moissons.

- Il est conseillé de **moissonner les parcelles des plus propres aux plus sales** pour éviter de salir les parcelles les moins infestées par un apport de graines d'adventices.

- **Détourner les zones sales et les récolter en dernier**. Les zones les plus infestées sont généralement facilement repérables et nettoyage de la machine avant de changer de parcelle.

### **Prochain bulletin maïs : 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet 2018**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes** : FREDON Limousin, Chambres d'Agriculture 19, 23 et 87, Sébastien Pinthon.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*